

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V94** Vœu relatif à la redynamisation du marché alimentaire découvert « Saint-Eustache-Les Halles »

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le consensus partagé quant aux nombreux dysfonctionnements du marché alimentaire “Saint-Eustache-Les Halles” lors de sa tenue du jeudi, dans un quartier historique de la capitale qui est aussi une importante zone d’emplois et qui se trouve en totalité au sein d’une zone touristique internationale ;

Considérant l’étude menée par la Ville de Paris avec la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et des membres du Conseil de Quartier des Halles que la principale explication est double :

- *L’insuffisante adaptation de l’offre alimentaire et non-alimentaire à la clientèle du jeudi ;*
- *L’insuffisante visibilité du marché, tout particulièrement le jeudi*

Considérant la procédure de renouvellement des contrats de délégation de service public en cours dont le principe du renouvellement de ces contrats est soumis à l’approbation du Conseil de Paris de juillet 2018 ;

Considérant que les grandes orientations des prochains contrats seront formalisées par la Ville, en lien, notamment, avec chaque mairie d’arrondissement, avant la fin mai 2018 ;

Considérant le vœu du Conseil de Quartier des Halles voté à l’unanimité de ses membres, en janvier dernier ;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en sa séance du 6 mars 2018 ;

Ainsi, sur proposition de Jean-François LEGARET et les élus du Groupe les Républicains et Indépendants,

émet le vœu :

- Que Madame la Maire de Paris intègre les conclusions du vœu du Conseil de Quartier des Halles quant aux dispositions à expérimenter dans le prochain contrat de délégation de service public portant sur ce marché alimentaire, voire à une mise en pratique avant même le renouvellement des contrats de délégation de service public prévue en 2019, à savoir les 5 points suivants :
  - adapter l'offre commerciale du jeudi à la clientèle des actifs pressés et des touristes de passage ;
  - déplacer la tenue du marché le jeudi et le dimanche depuis la rue Montmartre vers le lieu-dit de la "pointe Saint-Eustache" ", afin de gagner en visibilité et d'améliorer la bonne insertion locale du marché ;
  - augmenter le nombre de commerçants abonnés et volants, afin d'améliorer à la fois l'offre et la visibilité du marché ;
  - rebaptiser l'actuel "marché Saint-Eustache-Les Halles" en "marché des Halles", afin de contribuer à mettre en avant la forte identité de marque des Halles et de son passé ;
  - tenir régulièrement informés et associer à la prise de décision les membres du Conseil d'arrondissement et les membres du Conseil de quartier des Halles.